



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 1 avril 2025

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à 20 heures 30 au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Mme FARINHA Anne excusée.

1/ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 25 FÉVRIER 2025

Les élus approuvent, à l'unanimité, le procès-verbal du 25 février 2025.

2/ AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024 AU BUDGET UNIQUE 2025

Suite au vote du Compte Unifié Unique 2024 du budget de la commune et, après avoir délibéré, le conseil décide :

- ✓ de reporter le résultat excédentaire de la section d'investissement de 10 265.29 € en recettes au R001 (investissement).
- ✓ de reporter en recettes au R002 (fonctionnement) le résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 290 860.12 €.

3/ VOTE DU BUDGET UNIQUE DE LA COMMUNE 2025

Le Maire présente le budget unique de la commune 2025 qui s'équilibre à la somme de 558 557.33 € en fonctionnement et de 78 838.71 € en investissements. Après la présentation des prévisions d'investissements 2025 (dépenses et subventions attendues) Suite aux différentes explications, les élus votent le budget 2025 à l'unanimité.

Le conseil autorise le maire à procéder à des mouvements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget et à signer tout document s'y rapportant.

4/ VOTE DES TAUX DES TAXES D'IMPOSITION 2025

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales Par délibération 2024/26 bis du 02/04/2024, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts comme suit : taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 33.94 %, taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 31.39 % et taxe habitation (TH) : 8.97 %. Ces taux sont stables depuis 2019.

Le maire propose d'effectuer cette année une légère augmentation (entre 2 et 5 %) qui permettra de ne pas pénaliser la commune sur le calcul de dotations de l'état, d'éventuelles subventions à venir

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (8 voix pour et 2 contre) une augmentation de 2% et de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 34.62 %.
- ✓ Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 32.02 %.
- ✓ Taxe habitation (TH) : 9.42 %.

5/ PROGRAMME DU 8 MAI

Pour la cérémonie commémorative de la fête de la victoire du 8 mai 1945, les conseillers municipaux arrêtent le programme suivant : rassemblement à 11h, dépose d'une gerbe devant le monument aux morts, discours et retour à la salle communale pour le vin d'honneur.

6/ DÉLIBÉRATION POUR LE DEMANDE DE RETRAIT DE LA COMMUNE DE GIVRAINES AU SISS DE PUISEAUX

Le maire rappelle que la commune de Givraines est membre du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Puisseaux depuis sa création avec pour objet « d'assurer les dépenses afférentes à la construction et au fonctionnement de l'établissement du 1^{er} cycle du second degré de Puisseaux et de ses annexes d'enseignement sportif, construits ou à construire, ouverts à titre provisoire ou définitif dans ledit secteur scolaire » (article 2 de l'arrêté préfectoral daté du 13 janvier 1972).

Depuis, la compétence des collèges a été prise par le Conseil Départemental, le gymnase par la Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais (CCPG). Seule la piscine construite en 2006 en remplacement d'un Bassin d'Apprentissage Fixe (BAF) construit dans les années 1970 dont la remise en état était très onéreuse, reste de la compétence du syndicat. Ce syndicat est donc devenu un syndicat à vocation unique « assurer le financement des dépenses afférentes à la construction et au fonctionnement de la piscine de Puisseaux ». Les statuts en vigueur ont été actualisés par arrêté préfectoral daté du 22 décembre 2014). Actuellement, 8 collectivités (9 827 habitants) sont membres de ce syndicat : 6 communes de Seine et Marne (Arville, Beaumont-du-Gâtinais, Boulancourt,

Gironville, Ichy et Obsonville soit 2 111 habitants), une du Loiret (Givraines soit 420 habitants) et 13 communes de l'ancien canton de Puiseaux dont leurs compétences ont été transférées à la Communauté de Communes des Terres Puiseautines et, depuis 2017, à la CCPG soit 7 296 habitants.

L'école de Givraines est fermée depuis le 1^{er} août 2023 et la commune est membre du Syndicat Intercommunal d'Intérêt Scolaire (SIIS) Boynes – Givraines – Yèvre-La-Ville. Les enfants de Givraines sont scolarisés à Boynes. Les 3 communes sont regroupées au sein d'un même établissement scolaire primaire intercommunal construit par la Communauté de Communes Du Pithiverais (CCDP) à Boynes depuis la rentrée de septembre 2025.

La commune de Givraines est membre de la CCDP. Les enfants de Givraines (comme ceux de Boynes et Yèvre-La-Ville) seront accueillis par le Centre aquatique de la CCDP, comme l'ensemble des écoles du territoire de cette communauté de communes.

Givraines était rattachée à la carte scolaire du collège de Puiseaux depuis sa création en 1960.

Le Conseil Départemental a revu cette carte scolaire pour la rentrée de septembre 2021. Depuis cette date, les collégiens de Givraines sont scolarisés au collège de Dadonville.

Considérant la mise en œuvre de la procédure de retrait prévue à L.5211-19 du CGCT, après avoir délibéré, le conseil municipal a décidé de demander le retrait de la commune de Givraines du Syndicat d'Intérêt Scolaire du Secteur (SISS) de Puiseaux dès que possible. Le Conseil s'engage à verser au syndicat sa quote-part du capital des emprunts due par le SISS.

7/ DÉLIBÉRATION POUR LE RETRAIT DE L'ADHÉSION AU GIP APROLYS CENTR'ACHATS

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération 2014/59 du 30 septembre 2014 avait approuvé l'adhésion de la commune au GIP Centrale d'achat APPROLYS. Considérant, qu'à ce jour la commune n'a jamais utilisé cette centrale, le maire propose le retrait de la commune à la date du 31 décembre 2025, **Le Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide le retrait de la commune à l'adhésion au GIP Approllys Centr'Achats au 31 décembre 2025.

8/ CHOIX DES ENTREPRISES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA FUTURE SALLE DE CONSEIL

Considérant que le conseil a décidé d'aménager une ancienne salle de classe de l'école de Givraines qui a fermé en juillet 2023, en une nouvelle salle de conseil plus grande et plus fonctionnelle. Vu les entreprises rencontrées et sollicitées pour établir des devis pour les travaux de : Électricité, Peinture, Menuiserie, Plomberie et Éclairage. Après analyse des différents devis reçus et après avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de choisir les entreprises suivantes :

- ✓ **Électricité** : Entreprise TAVARES située ZI 7, route de Châtillon à PUISEAUX pour un montant de 2 055.43 € HT soit 2 466.52 € TTC.
- ✓ **Éclairage** « changement des 8 pavés existants » : Entreprise TAVARES située ZI 7, route de Châtillon à PUISEAUX pour un montant de 876.80 € HT soit 1 052.16 € TTC.
- ✓ **Peinture** : Entreprise SARL BARNAULT ET FILS située 9 rue du Colonel Basserries à BEAUNE-LA-ROLANDE pour un montant de 5 116.28 € HT soit 6 139.54 € TTC.
- ✓ **Menuiserie** : Entreprise DUPEU Menuiserie 3, route de Theillay à ASCOUX pour un montant de 3 745 € HT soit 4 494 € TTC.
- ✓ **Plomberie** : Entreprise 2D Plomberie située 5, chemin de la Chapelle Morailles - 45300 PITHIVIERS-LE-VIEL pour un montant de 1 463.00 € HT (TVA non applicable, article 293 B du général des impôts).

9/ DEMANDE D'UNE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 3

Vu le devis proposé par l'entreprise SARL BARNAULT et Fils située 9, rue du Colonel Basserries à Beaune-la-Rolande pour un montant de 10 761.33 € HT soit 12 913.60 € TTC, le conseil après avoir délibéré, décide de solliciter un soutien financier au département du Loiret au titre du FAPO volet 3 bis (communes à faible population) pour un montant maximum.

10/ DEMANDE DE SUBVENTIONS AU SIERP

- ✓ **Au titre des éclairages extérieurs** :
Les hublots extérieurs de la cour de la mairie ne sont pas équipés d'éclairage à basse consommation et sont défectueux. Vu le devis de l'entreprise TAVARES pour le remplacement de 5 hublots, de 3 détecteurs et la création de 2 détecteurs pour un montant de 1 055.50 € HT, le conseil décide de demander une subvention au SIERP (Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers) pour un montant maximum pour le remplacement de 5 hublots, de 3 détecteurs et la création de 2 détecteurs dans la cour de la mairie.
- ✓ **Au titre des éclairages intérieurs** :
À ce jour les anciennes classes de l'école ne sont pas équipées par des éclairages à basse consommation. Vu le devis à l'entreprise TAVARES pour le remplacement de l'éclairage de 8 pavés existants en 8 pavés LED pour un montant de 876.80 € HT soit 1 052.16 € TTC le conseil décide de demander une subvention au SIERP (Syndicat Intercommunal d'Électricité de la Région de Pithiviers) pour un montant maximum pour le remplacement des 8 pavés d'éclairage de l'ancienne salle de classe qui sera transformée en salle de conseil.

11/ ACQUISITION DE 3 PARCELLES DE BOIS PROPOSÉES PAR UN PROPRIÉTAIRE

Le Maire informe l'assemblée avoir rencontré, avec l'Adjoint, Éric Douard et sa mère Marie-Claude Douard respectivement nu-propriétaire et usufruitière de 3 parcelles de bois, à savoir ZA 271 au lieu-dit Les Hâtres d'une contenance de 1 766 m², ZA 136 au lieu-dit Bois du Portail d'une contenance de 1 264 m² et ZA 168 au lieu-dit Vallée de Bourgogne d'une contenance de 500 m². Ils proposent de vendre ces 3 parcelles d'une contenance totale de 3 530 m² pour une valeur de 470 € à la commune.

Après échanges entre les élus, le conseil décide, par 7 voix pour, 1 abstention et 2 contre) de faire l'acquisition des 3 parcelles pour un montant de 470 € et autorise le Maire à établir et signer les pièces nécessaires à cette acquisition.

12/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AVEC L'ASSOCIATION GENABUM

Suite à la demande de l'association CENABUM Histoire et culture représentée par M. Michaël Zicola, son président demandant à la commune de Givraines de bénéficier d'une mise à disposition de l'ancienne classe située à l'ouest du bâtiment le conseil municipal avait donné son accord. Après avoir rencontré les membres de l'association et avoir défini avec eux les modalités de mise à disposition inscrites dans une convention, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à signer cette convention telle qu'elle a été présentée.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

❖ RANDONNÉE DINATOIRE LE 17 MAI 2025

L'Amicale de Givraines vous invite à vous inscrire à la randonnée dinatoire organisée le **samedi 17 mai 2025** sur un parcours unique d'environ 10 Km. **Départs entre 17h 30 et 18h 30**. Date limite d'inscription 5 mai au 02 38 34 22 02 ou 07 38 34 24 83 (après 19h).

❖ MOULES/FRITES

Le repas moules/frites organisé par l'Amicale de Givraines change de date. Le repas aura lieu le **samedi 08 novembre 2025**. (et non le 15 comme annoncé en début d'année).

❖ DANGER : PROLIFÉRATION DE LA CHENILLE PROCESSIONNAIRE



La chenille processionnaire est plus que jamais présente. Elle est très dangereuse pour l'homme et **mortelle** pour les chiens et les chats. Il est demandé aux propriétaires de procéder à l'alignement de leurs arbres et arbustes. Pour les pins et sapins, la destruction des soies urticantes des chenilles processionnaires du pin est indispensable.

❖ DIFFÉRENTES MANIFESTATIONS TRAVERSENT LA COMMUNE EN MAI ET JUIN 2025

1. Le club de cyclo Sport Abraysien organise la randonnée cyclotourisme Marc Doyen **dimanche 11 mai 2025**. Le matin, venant de la route de Grangermont, elle traversera Intvilliers et Givraines en direction de Boynes.
2. Passage du Tour du Loiret **samedi 17 mai 2025 entre 14h 15 et 14h 20**. Il traversera Intvilliers en venant de la route de Grangermont, ira jusqu'à l'entrée de Givraines direction La Neuville-sur-Essonne.
3. Marathon organisé **dimanche 18 mai 2025** par « tous ensemble contre la cause animale » partira de Puisseaux arrivera de Boësses, passera devant la mairie au km 17,400 pour aller vers Yèvre-Le-Châtel.
4. Le vélo Club de Pithiviers organisera cette année son challenge annuel du Loiret des écoles de cyclisme **dimanche 1^{er} juin 2025 de 12h à 18h 15** sur la commune de Givraines. 9 courses sont organisées pour les catégories allant des U7 aux U19. Les arrivées se feront rue de Puisseaux entre le N° 47 et 49. Le circuit court sera Intvilliers vers entrée de Givraines direction La Neuville (D25) puis route intercommunale vers Puisseaux et retour rue de Puisseaux. Les circuits longs passeront par la commune de la Neuville-sur-Essonne.

❖ **SITOMAP : COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN 2025**

Le SITOMAP rappelle que la collecte des encombrants est réservée aux personnes à mobilité réduite (handicap) et aux personnes âgées de 70 ans et plus, qui devront justifier de leur situation et devront prendre rendez-vous. 4 objets encombrants maximum. **Givraines sera collectée en octobre.**

❖ **SE MUNIR DE « PANNEAUPOCKET » - RAPPEL**



La commune de Givraines est abonnée et gère l'application « PanneauPocket » qui est un outil indispensable pour recevoir les informations, les alertes et les liens en directs avec les habitants.

1/ téléchargez cette application sur votre smartphone, tablette ou ordinateur vous permettra d'être informé en temps réel sur notamment des coupures de réseaux, des travaux de voiries, des alertes météo, des alertes gendarmerie....

2/ cette application est simple, gratuite et anonyme.

***Informations et alertes communales, télécharger :
PanneauPocket / commune de Givraines***